

Certificat de Pilote de Drone – Opérations Avancées

Information concernant la révision en vol Drone Action 360

Qu'est-ce qu'une révision en vol?

- Une révision en vol est l'une de deux exigences en matière de connaissances pour effectuer les opérations avancées avec votre drone ou (système d'aéronef télépiloté (SATP)).
- L'objectif est de vérifier la capacité d'un pilote à utiliser son drone dans un environnement complexe.
- La révision en vol porte sur la planification, la préparation et l'exécution d'un vol de SATP. Il est prévu que le candidat utilise toutes les données pertinentes sur les éléments exécutés ainsi que toutes les procédures d'exploitation approuvées qui sont nécessaires à un vol.

Quels sont les prérequis?

- Avoir réussi l'examen avancé pour les opérations avancées (80% ou plus).
- Utiliser un drone (petit aéronef télépiloté) pesant entre 250 g et 25 kg pour la révision.

Comment se déroule le processus de révision de vol?

- Une fois l'entente de révision en vol signée, Drone Action 360 vous assignera un évaluateur selon les disponibilités et le terrain choisi.
- L'évaluateur communiquera avec vous 24 à 48 heures après la réception de l'entente de révision de vol signée, afin de préparer la révision en vol directement avec vous.
- Au minimum 24 heures avant le rendez-vous planifié, les frais de la révision de vol devront être acquittés.
- 3 heures avant le rendez-vous, la météo sera vérifiée par le candidat afin de confirmer si la révision en vol peut avoir lieu telle que prévue, sinon la révision de vol sera remise à une date ultérieure sans frais.
- Une fois sur place, la révision en vol débutera. L'évaluation contient des questions orales ainsi que des exercices pratiques.
- Une fois la révision en vol terminée, l'évaluateur avisera le candidat du résultat.

Que dois-je apporter lors de la révision en vol?

- Le numéro directement lié à votre compte dans le Portail de la gestion des drones.
- Un exemplaire numérique ou papier de la page de résultats de votre examen opérations avancées, réussi avec succès.
- Une pièce d'identité valide (non échue) avec photo* délivrée par le gouvernement (fédéral, provincial, territorial ou un organisme compétent de l'État étranger) sur laquelle figure le nom et la date de naissance du titulaire.

**La pièce d'identité sera seulement utiliser pour confirmer l'identité du candidat, aucune copie ne sera prise et/ou gardé par Drone Action 360.*

- Le certificat d'immatriculation du drone utilisé pour la révision en vol.

Où puis-je faire la révision en vol Drone Action 360?

Drone Action 360 peut mettre à votre disposition trois emplacements sur lesquelles il est possible d'effectuer la révision en vol.

- Le premier est situé près du Mont Saint-Hilaire, QC.
- Le deuxième est situé à Saint-Théodore-d'Acton, QC.
- Le troisième est situé dans les Hautes-Laurentides à La Minerve, QC.

Il vous est possible d'effectuer la révision de vol sur un autre terrain de votre choix, cependant des frais supplémentaires s'appliqueront pour couvrir la validation de l'emplacement. Des frais de déplacement additionnels pourraient également être applicables selon l'emplacement.

Combien de temps dois-je allouer pour la révision en vol?

- Il faut prévoir environ 45 minutes pour compléter la révision en vol.
- L'évaluateur vous confirmera dès la fin de la révision en vol si vous avez réussi.
- L'évaluateur inscrira vos résultats dans le portail de sécurité des drones dans les 24 heures suivant la révision en vol. Vous pourrez ensuite demander votre certificat de pilote de drone – opérations avancées sur le portail de sécurité des drones.
- Dans le cas d'un échec, vous pourrez reprendre la révision en vol 24 heures après, selon vos disponibilités et celles de l'évaluateur.

Combien coûte la révision en vol?

- Si la révision en vol a lieu sur un des terrains de Drone Action 360, le coût est de 245\$ plus les taxes applicables, payable à l'avance au plus tard 24 heures avant la révision en vol.
- Si la révision en vol doit avoir lieu sur un autre terrain au choix du candidat*, des frais de 80\$ plus les taxes applicables sont à prévoir pour compléter la validation de l'emplacement. Ces frais sont payables avant ladite validation.

**Dépendamment de l'emplacement en question, des frais de déplacement additionnels pourraient également être applicables, à discuter avec Drone Action 360.*

Qu'est-ce qui se passe si on doit annuler ou remettre la révision en vol?

- Dans le cas où la météo ne serait pas adéquate à la révision en vol, le candidat doit communiquer avec son évaluateur attitré dans un minimum de 3 heures avant l'heure prévu du rendez-vous afin de remettre la révision en vol à une date ultérieure sans frais.
- Si pour une raison ou une autre, le candidat doit annuler son rendez-vous avant que ce dernier ait lieu, il doit aviser Drone Action 360 au moins 48 heures à l'avance afin d'éviter des frais.
- Si pour une raison ou une autre, le candidat décide d'annuler sa révision en vol une fois rendu sur place, Drone Action 360 se réserve le droit de facturer la révision en vol quand même.

Ces renseignements sont en tout temps sujets à changement sans préavis et Drone Action 360 ne saurait être tenue responsable des pertes découlant de l'utilisation des renseignements contenus dans ce document ou du recours à de tels renseignements.